



**AVIS DE CONCOURS INTERNE ET EXTERNE
D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
SESSION 2020/2021**

(Extrait de l'arrêté n°C20-07-35 du 3 juillet 2020)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire organise le concours externe sur titres avec épreuves et le concours interne avec épreuves d'agent de maîtrise territoriale, en convention avec les Centres de Gestion des départements de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la Loire Atlantique :

Nombre de postes ouverts :

SPÉCIALITÉS	Concours interne	Concours externe	Total
Bâtiment Travaux publics voirie et réseaux divers	31	22	53
Environnement, hygiène	10	7	17
Logistique et sécurité	11	8	19
Mécanique électromécanique électrotechnique	7	5	12
Restauration	13	10	23
TOTAL	72	52	124

Conditions d'inscription :

I - Le concours externe sur épreuves :

Le concours externe sur épreuves est ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3.

II - Le concours interne sur épreuves :

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au 1er janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Date de l'épreuve d'admissibilité :

Les épreuves écrites se dérouleront à partir du 21 janvier 2021, dans la région des Pays de la Loire.

Pré inscription en ligne et date limite de dépôt du dossier :

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès du Centre de Gestion de Maine et Loire, **du 22 septembre 2020 au 14 octobre 2020 inclus**, **par préinscription sur le site internet du CDG 49 (www.cdg49.fr)** ou directement dans ses locaux, ou sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie à 1,60 € et libellée aux nom et adresse du candidat.

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de Maine et Loire, du dossier pendant la période d'inscription dans les conditions et les délais fixés ci-dessous.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **22 octobre 2020**, selon les modalités suivantes :

- via l'accès sécurisé du candidat en scannant le dossier et en l'envoyant au plus tard à minuit (heure métropolitaine). Se référer à la procédure de dépôt des dossiers de manière dématérialisée disponible sur notre site. Nous accepterons uniquement les fichiers au format « pdf » et « jpeg » ;
- à 17h00 pour les dossiers imprimés déposés au siège du Centre de Gestion de Maine et Loire ;
- le cachet de la poste faisant foi, pour les dossiers imprimés acheminés par voie postale, à l'adresse suivante :

**Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire
Maison des Maires
9, rue du Clon
49000 ANGERS**

Tout dossier insuffisamment affranchi sera automatiquement refusé.

Tout dossier arrivé après la date butoir de dépôt légal faisant l'objet d'une non-conformité d'oblitération (absence ou date postérieure) sera automatiquement refusé.